

# COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

## DÉCISION DU MAIRE

2025DEC0128

Services Techniques

Thème : Commande publique/Délégation de service public/Contrat de concession/Autres

### **Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage à intervenir pour les travaux de réhabilitation du gymnase Georges Clemenceau**

Le Maire de Bry-Sur-Marne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2131-1 et L.2122-22,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article R.2122-8,

Vu le règlement intérieur relatif à la passation des marchés publics,

Vu les propositions des candidats en date du 22 et 23 avril 2025,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2024DELIB0122 en date du 10 décembre 2024 portant modifications des délégations d'attributions accordées à Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les pouvoirs ainsi délégués, à savoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres quelles qu'en soient les techniques d'achat et les procédures, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite du seuil de transmission des marchés et accords-cadres au contrôle de légalité mentionné à l'article D.2131-5-1 du Code général des collectivités territoriales pour les seuls marchés de fournitures et de services.

Vu le règlement intérieur relatif à la passation des marchés publics,

Vu les pièces du marché public de mission d'assistance relative à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation du gymnase Georges Clemenceau,

Vu le rapport d'analyse des offres pour le marché public de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation du gymnase Georges Clemenceau,

Considérant que le contrat s'analyse comme un marché public au regard du code de la commande publique,

Considérant que le Maire est chargé, sous le contrôle du Conseil municipal, de souscrire les marchés publics et accords-cadres inférieur à 221 000€ HT,

Considérant la nécessité pour la commune d'être accompagnée lors du suivi et pour s'assurer du bon déroulement des travaux de réhabilitation du gymnase Georges Clemenceau,

Considérant le rapport d'analyse des offres analysant les candidatures et les offres,

Considérant que la proposition de la société **ETUDES PROJETS INDUSTRIELS E.P.I** sise 15 rue des Hauts Guibouts à BRY-SUR-MARNE (94360) a présenté l'offre la plus avantageuse pour la Commune,

Considérant que ce marché est décomposé en une tranche ferme et deux tranches optionnelles,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** De conclure avec la société Etudes Projets Industries « E.P.I » sise 15 rue des Hauts Guibouts à BRY-SUR-MARNE (94360), un marché public de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation du gymnase Georges Clemenceau.

**ARTICLE 2 :** La rémunération du prestataire se décomposera comme suit :

| N° | Prestations                                               | Coût en €          |
|----|-----------------------------------------------------------|--------------------|
| 1  | <b>TRANCHE FERME</b>                                      |                    |
|    | AMO démarrage opération : examen DCE et marché de travaux | 4 500,00 €         |
|    | conseil après commission AO                               | 1 000,00 €         |
|    | participation hebdomadaire période de préparation         | 5 500,00 €         |
|    | échanges et suivi financier                               | 2 000,00 €         |
|    | <b>Sous total :</b>                                       | <b>13 000,00 €</b> |
| 2  | <b>TRANCHE OPTIONNELLE 1 :</b>                            |                    |
|    | suivi mensuel 9 mois                                      | 8 770,00 €         |
|    | échanges et suivi financier                               | 1 920,00 €         |
|    | <b>Sous total TOP 1 :</b>                                 | <b>10 690,00 €</b> |
| 3  | <b>TRANCHE OPTIONNELLE 2 :</b>                            |                    |
|    | suivi hebdo 2 mois (AOR)                                  | 8 640,00 €         |
|    | assistance mises en service et commission de sécurité     | 4 320,00 €         |
|    | échanges et suivi financier + DGD                         | 1 920,00 €         |
|    | <b>Sous total TOP2 :</b>                                  | <b>14 880,00 €</b> |
|    | Montant total H.T.                                        | 38 570,00 €        |
|    | TVA 20%                                                   | 7 714,00 €         |
|    | <b>Montant total T.T.C.</b>                               | <b>46 284,00 €</b> |

**ARTICLE 3 :** Le contrat sera signé par Monsieur Le Maire ou son représentant dès que la présente décision sera exécutoire.

**ARTICLE 4 :** Les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux budgets 2025 et suivants aux chapitre et article correspondants.

**ARTICLE 5 :** Précise que la présente décision sera transcrite au registre des délibérations du Conseil municipal, publiée et portée à la connaissance de celui-ci lors de sa prochaine séance conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**ARTICLE 6 :** La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne pour l'exercice du contrôle de légalité ainsi qu'à Madame la Trésorière Principale.

**ARTICLE 7 :** La présente décision sera publiée puis notifiée à l'intéressée.

**ARTICLE 8 :** Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de Bry sur Marne ou d'un recours contentieux introduit près du Tribunal Administratif de Melun, sis 43 rue du Général de Gaulle Case postale 8630 Melun cedex (77008), dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

Fait à Bry-sur-Marne, le 16 mai 2025

Le Maire,

Charles ASLANGUL

**PUBLIEE LE 26 mai 2025**

